

Québec, le 23 avril 2012

Madame Rohini Peris  
Présidente  
Association pour la santé environnementale du Québec  
6, rue Trianon  
Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A 2H8

Madame la Présidente,

À la demande du docteur Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, nous donnons suite au courriel que vous lui adressiez le 7 avril dernier, ainsi qu'à la lettre que vous nous écriviez le 11 avril au sujet de l'hypersensibilité environnementale.

Nous avons effectivement confié à la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) le mandat d'examiner d'un point de vue scientifique ce syndrome, aussi appelé hypersensibilité chimique multiple. Après avoir revu la littérature existante, l'INSPQ effectuera une synthèse des positions d'organismes gouvernementaux et d'associations médicales en ce qui a trait à la reconnaissance ou non de ce syndrome comme maladie spécifique.

En fonction des conclusions tirées de cet exercice, l'INSPQ pourra déterminer, s'il y a lieu, les besoins en matière de recherche concernant le diagnostic, le traitement ou la prévention. Nous pouvons, par ailleurs, vous assurer que votre association sera consultée, comme le seront les experts reconnus des milieux scientifiques et cliniques, au cours de ce projet. Le mandat confié à l'INSPQ devrait être complété durant l'année 2013-2014.

Espérant ces précisions utiles, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur national de santé publique  
et sous-ministre adjoint,



Alain Poirier

AP/GS/AD/lb

N/Réf. : 12-MS-01637 et 12-SP-00179